

**Aux parents des élèves enclassés  
en 2P, 3P, 4P, 5P et 6P**

Traité par : MA/DJAS  
Réf. : Offre stage sportif Pâques 2024

Pully, le 22 novembre 2023

## **Stage sportif – Vacances de Pâques 2024**

---

Madame, Monsieur, chers parents,

La Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (ci-après DJAS) propose, durant la deuxième semaine des vacances de Pâques, la prestation suivante :

- Stage sportif du 8 au 12 avril 2024 organisé par *Supercamp*.

### **Dates : lundi 8 au vendredi 12 avril 2024**

L'équipe de *Supercamp* propose des camps sportifs basés sur des activités sportives et ludiques à travers lesquelles les enfants puissent à la fois découvrir de nouvelles activités (kinball, dodgeball, indiacca...) et s'amuser.

Les enfants seront pris en charge dès 8h30 et les activités débuteront à 9h30 jusqu' à 16h30 à la Salle de gymnastique de Jules Loth. Un repas sera proposé aux enfants à midi.

### **Prix et conditions**

**Habitants de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne** : CHF 250.00

**Habitants d'une autre commune** : CHF 300.00

Prix pour l'ensemble du séjour, soit pour les 5 jours de camp. Rabais famille : 20 % dès le deuxième enfant et pour les suivants.

Le forfait couvre notamment les frais d'accompagnement, de nourriture et boissons, de transports et des activités.

Aides individuelles communales : Les familles en font la demande **au plus tard le dernier jour du stage** et sont priées de nous transmettre soit les 3 dernières fiches de salaire, soit la dernière décision de taxation complète d'impôts, soit une attestation du CSR ou d'une autre prestation sociale. En cas de question complémentaire, nous sommes joignables par téléphone ou mail aux coordonnées en pied de page.

Une facture sera envoyée après la colonie et sera payable à 30 jours. Aucun remboursement ne pourra être accepté pour des enfants qui ne participeraient qu'à une partie du séjour ou qui annuleraient leur inscription sans justification valable.

En cas de départ prématuré ou de renvoi du participant durant la colonie, les familles s'engagent en outre à payer les frais inhérents au retour ou à aller elles-mêmes chercher le participant. De plus, nous attirons votre attention sur le fait que tout désistement survenant moins de quinze jours avant le départ de la colonie sera facturé aux parents à hauteur de 20% du prix total.

## Inscriptions

Elles seront ouvertes à partir du **mercredi 24 janvier 2024 dès 12h00** sur notre site internet [www.pully.ch/colonies](http://www.pully.ch/colonies).

Seuls les parents ou représentants légaux peuvent procéder à l'inscription de leur(s) enfant(s). Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée et par degrés de priorité qui sont les suivants :

- Une priorité d'inscription est accordée aux enfants domiciliés à Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne ;
- L'adéquation de l'inscription selon l'année scolaire en cours de l'enfant : c'est-à-dire uniquement les enfants fréquentant les classes de la 2<sup>ème</sup> à 6<sup>ème</sup> année pour l'année scolaire 2023-2024. Les fratries devront également respecter ces dispositions ;
- La capacité maximale du stage sportif : 24 places sont ouvertes.

Dans le cas où la capacité maximale a été atteinte, les inscriptions seront également prises en compte par ordre d'arrivée et placées sur une liste d'attente. La DJAS prendra contact avec les familles en cas de désistements d'enfant inscrits.

En cas de maladie, convalescence ou d'accident d'un enfant, les parents sont tenus de nous en informer au plus vite, ce qui permettra à la DJAS de se déterminer sur la possibilité d'accepter de telles inscriptions.

Selon le nombre d'inscription, nous pourrions être contraints de supprimer le stage. Les parents recevront une confirmation par courriel dans les plus brefs délais.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, chers parents, l'expression de nos sentiments distingués.



A. Delaloye  
Chef de service



M. Alexaline  
Responsable du secteur  
Animations et jeunesse